

Charte documentaire

DBIST – Direction des Bibliothèques et de
l'IST

Mai 2021



Sommaire

Quel est l'objectif de cette Charte documentaire ?	4
Qu'est-ce que la DBIST ? Missions – Structure – Publics	4
<i>Quelles sont les missions de la DBIST ?</i>	4
<i>Quels sont les publics desservis ?</i>	5
<i>Quelle est la structure du service ?</i>	5
Pôles thématiques transversaux	5
Bibliothèques physiques	6
Bibliothèque numérique	6
Autres bibliothèques de l'université	6
Quels sont les critères d'achat de la documentation ?	7
<i>Principes généraux</i>	7
<i>Méthode</i>	7
<i>Contexte budgétaire</i>	8
<i>Les achats de monographies (imprimées et numériques) : une politique d'acquisition volontairement orientée vers les publics de niveau enseignement</i>	8
<i>La documentation de niveau recherche : une politique fondée sur les abonnements aux revues numériques</i>	9
Politique en faveur de l'accès ouvert aux publications scientifiques	10
Mutualisation progressive des ressources numériques dans le cadre de l'université Paris-Saclay	10
<i>Les abonnements aux revues imprimées</i>	10
Quels sont les critères de sélection des documents ?	10
Quels sont les outils de suivi et d'évaluation des collections ?	11
Comment sont organisés les achats documentaires ?	12
<i>Les utilisateurs sont-ils consultés pour ces achats ?</i>	12
Quel est l'accès aux collections ?	13
<i>Les collections imprimées</i>	13
Présentation	13
Conservation	13
Les thèses d'exercice de médecine	14
Les mémoires de Master et les rapports de stage	14
Désherbage (retrait des collections)	15
Inventaire	15
Conclusion	15

Quel est l'objectif de cette Charte documentaire ?

Une Charte documentaire (ou des collections) vise à expliciter la politique documentaire d'une bibliothèque ou d'un service commun de la documentation.

La politique documentaire se définit comme l'ensemble des principes et modalités de sélection et d'achat de la documentation, quel que soit le support envisagé.

La présente Charte concerne la Direction des Bibliothèques et de l'Information Scientifique et Technique de l'UVSQ (DBIST) et a été validée par le Conseil documentaire de l'établissement¹.

Qu'est-ce que la DBIST ? Missions – Structure – Publics

La Direction des Bibliothèques et de l'Information Scientifique et Technique (DBIST) de l'UVSQ est le service commun de la documentation (SCD) de l'Université.

Sa directrice est placée sous l'autorité directe du Président de l'université.

Créé en 1993, le SCD a le même âge que l'université.

Quelles sont les missions de la DBIST ?

Conformément au décret fondateur² des SCD, les missions de la DBIST sont les suivantes :

- Coordonner les moyens de la politique documentaire
- Acquérir, traiter, communiquer et valoriser les documents, sur tous supports, appartenant à l'établissement ou mis à sa disposition ;
- Accueillir les étudiants, enseignants et personnels de l'université et des établissements partenaires, ainsi que d'autres publics³, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
- Former les utilisateurs aux compétences informationnelles et à la maîtrise de l'information scientifique et technique⁴.
- Adapter ses services aux besoins de la recherche en proposant des services dédiés⁵
- Participer à l'action culturelle, scientifique et technique, en lien avec les problématiques de recherche de l'université ou des thématiques sociétales plus larges
- Mettre en place une coopération technique avec les autres bibliothèques ou organismes documentaires concourant aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment la coopération avec les bibliothèques de recherche de l'université (signalement de fonds, politique documentaire, formations doctorales, appui à la science ouverte et aux données de recherche)

¹ Voir décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497856&categorieLien=id>

² Décret initial n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, modifié par le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (lien ci-dessus)

³ Dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université

⁴ Dans un contexte de surabondance et d'évolution permanente

⁵ Veille, diffusion d'informations, formations sur les évolutions de l'édition scientifique, la science ouverte, la bibliométrie ; accompagnement au signalement et à la diffusion de documents numériques (publications, données de recherche), notamment en archives ouvertes et entrepôts de données ouverts ; accompagnement à la rédaction de plans de gestion des données sur les volets information scientifique et techniques et services spécifiques aux porteurs de projets ; analyses bibliométriques

- Evaluer les collections et les services offerts aux usagers dans le cadre d'une démarche qualité et dans une approche d'amélioration continue

Quels sont les publics desservis ?

Service commun de documentation de l'université, la DBIST dessert en priorité les étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et personnels de l'UVSQ. La politique documentaire est construite dans l'objectif de répondre à leurs besoins, en lien avec les programmes de formation et de recherche de l'établissement.

En tant que bibliothèques publiques, les BU de l'UVSQ sont également ouvertes à d'autres publics, notamment aux étudiants d'autres universités ou établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux lecteurs non étudiants, sur inscription.⁶

Quelle est la structure du service ?

La DBIST est organisée en 4 pôles transversaux et comprend 6 bibliothèques physiques et une bibliothèque numérique.

Pôles thématiques transversaux

- **Le Pôle des Services à l'enseignement** : à destination des publics de Licence et Master (coordination de la politique documentaire et des achats de documentation imprimée et numérique, formation des étudiants aux compétences informationnelles et innovation pédagogique, valorisation des travaux d'étudiants)
- **Le Pôle des Services à la Recherche** : services à destination des doctorants, enseignants et enseignants-chercheurs (service des thèses, administration du portail HAL UVSQ, instruction des dossiers relatifs à la science ouverte, l'accès ouvert⁷, la gestion des données de la recherche, la bibliométrie ; formation des doctorants et enseignants chercheurs à ces thématiques)
- **Le Pôle Valorisation, promotion des services et partenariats** : coordonne les services aux publics sur place dans les différentes bibliothèques physiques, ainsi que les actions de communication, de valorisation, d'action culturelle, et la démarche qualité du service (enquêtes et observation des publics)
- **Le Pôle du système d'information documentaire** : administration et gestion technique des différents logiciels, portails, sites, bases documentaires et matériels informatiques du service, en lien avec la DSIN⁸ de l'UVSQ.

⁶ Des modalités particulières sont réservées aux étudiants des universités partenaires. Voir le règlement intérieur, disponible sur http://www.bib.uvsq.fr/medias/fichier/ri-2018-dbist_1581344421495-pdf

⁷ Ou Open access

⁸ Direction des services informatiques et du numérique

Bibliothèques physiques

- **BU pluridisciplinaire de Saint-Quentin** (sciences sociales et humaines, droit, santé) : Lettres, Langues, Histoire, Géographie-Développement durable, Sociologie, Économie, Gestion et Management, Concours de l'enseignement, Droit, Science politique, Médecine et paramédical...
- **BU des Sciences de Versailles** (sciences fondamentales) : Informatique, Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie & Sciences de la terre, Sciences de l'ingénieur
- **BU d'IUT** : BU de l'IUT-ISTY de Vélizy, BU de l'annexe IUT-ISTY de Rambouillet ; BU de l'IUT-ISTY de Mantes : Technologies, Ingénierie, Gestion, Marketing
- **BU médicale de Boulogne**, CHU Ambroise Paré : bibliothèque de médecine dédiée aux internes

Bibliothèque numérique

Accessible depuis le portail documentaire en ligne www.bib.uvsq.fr, elle donne accès aux ressources documentaires numériques auxquelles l'université est abonnée. Ces ressources, pour la plupart payantes, sont accessibles gratuitement pour la communauté des étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et personnels de l'UVSQ, sur l'ensemble des sites de l'université et à distance sur authentification, 24h/24 et 7j/7.

Autres bibliothèques de l'université

L'université compte par ailleurs d'autres bibliothèques, en général rattachées à des UFR ou des laboratoires. Ces bibliothèques, dont les personnels et le budget ne dépendent pas de la DBIST, peuvent faire le choix d'être associées⁹ au service commun via la signature d'une convention. La DBIST leur offre alors un soutien technique notamment pour le traitement de leurs collections¹⁰.

Le [réseau des Bibliothèques associées](#) est composé de 8 membres¹¹ :

- 7 Bibliothèques de recherche présentes dans les laboratoires :
 - [Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines \(CHCSC\)](#)
 - [Droit des affaires et nouvelles technologies \(DANTE\)](#)
 - [Dynamiques patrimoniales et culturelles \(DYPAC\)](#)
 - [Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales \(LATMOS\)](#)
 - [Laboratoire de Mathématiques de Versailles \(LMV\)](#)
 - [Professions - institutions - temporalités \(PRINTEMPS\)](#)
 - [Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques \(VIP\)](#)
- Le [Service de l'Orientation et d'Insertion Professionnelle \(SOIP\)](#), présent sur les sites de Guyancourt et Versailles

Dans ce contexte pluridisciplinaire et multisites, la DBIST conduit une politique documentaire unique et cohérente ; dans ce cadre, elle procède à des arbitrages budgétaires.¹²

⁹ Cf. [article 4](#) du décret Décret n° 2011-996 du 23 août 2011

¹⁰ D'autres formes de collaboration peuvent également être mises en place, notamment sur les formations doctorales et l'accompagnement des chercheurs (dépôt en archive ouverte ou entrepôt ouvert, plans de gestion des données, veille).

¹¹ En 2021

¹² Voir § critères de sélection

Quels sont les critères d'achat de la documentation ?

Principes généraux

- **Pluridisciplinarité** : la DBIST a pour objectif de représenter dans ses collections les disciplines et thématiques enseignées ou objets de recherche¹³ à l'UVSQ.

La pluridisciplinarité n'est cependant pas l'encyclopédisme : constituer des collections sur tous les domaines de la connaissance est hors des missions comme des moyens de la DBIST.

- **Pluralisme** : les collections cherchent à représenter les différents courants de pensée et d'opinion existants¹⁴.

Méthode

La politique documentaire de la DBIST se fonde sur une analyse, quantitative comme qualitative, des besoins et usages de ses publics destinataires.

Les thématiques vers lesquelles orienter les achats sont déterminées notamment en fonction des disciplines et filières d'enseignement à l'UVSQ (à partir des descriptifs des formations disponibles sur le site web de l'université et ceux des UFR et départements).

Les demandes budgétaires annuelles, puis la répartition de la somme obtenue entre les différentes disciplines ou thématiques, s'appuient sur un Plan de Développement des Collections, reconduit annuellement et fondé entre autres sur :

- Le nombre d'utilisateurs potentiels du fonds disciplinaires : nombre d'étudiants, par niveau d'enseignement (L ou M) inscrits dans la filière sur l'année n-1
- Les statistiques de prêt des collections de l'année n-1, par segments documentaires (matérialisés par les tranches de cotes issues de la classification décimale de Dewey)¹⁵, extraites via le système informatisé de gestion des bibliothèques et mises en regard du nombre d'utilisateurs potentiels
- Les parutions éditoriales selon les disciplines

Sont également mis à disposition :

- Des fonds généraux, pour préserver l'équilibre global de la collection (ouvrages en philosophie et psychologie par exemple, bien que ces disciplines ne fassent pas l'objet de filières d'enseignement à l'UVSQ)
- Des ouvrages sur l'insertion professionnelle et la vie de l'étudiant (rédaction de CV et lettres de motivation, préparation des concours de la fonction publique, rédaction des rapports de stage etc.), en lien avec le service d'Orientation et d'Insertion professionnelle¹⁶

¹³ Pour la recherche, les contraintes budgétaires obligent à faire des choix, et à se reposer sur le réseau des bibliothèques universitaires françaises, via le SUDoc, outil du prêt entre bibliothèques. Le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, le Catalogue collectif de France (CCFr), les catalogues des bibliothèques municipales et spécialisées sont également des sources de localisation des documents recherchés

¹⁴ Tant que ceux-ci sont autorisés par la loi

¹⁵ Système alphanumérique de classification des documents, en vigueur dans une grande partie des bibliothèques universitaires et publiques. Sur la Classification décimale de Dewey, voir notamment le [Guide pratique du catalogueur](#) de la Bibliothèque nationale de France [en ligne], 2006, mise à jour 2012

¹⁶ Les ouvrages acquis par la DBIST pouvant être empruntés à domicile

- Des méthodes de langues pouvant être empruntées à domicile (les logiciels requérant une installation ou les abonnements à des méthodes de langues avec authentification sont acquis par le CEREL.)¹⁷

Contexte budgétaire

Le contexte budgétaire oblige à fixer des priorités. Les budgets documentaires sont structurellement faibles au niveau national quand le contexte international est celui d'une hausse continue du coût des abonnements de revues.

Les achats de monographies¹⁸ (imprimées et numériques) : une politique d'acquisition volontairement orientée vers les publics de niveau enseignement

Dans un cadre budgétaire très contraint depuis plusieurs années¹⁹, et suite à l'observation, statistiquement étayée, de l'évolution des usages de la documentation²⁰, l'axe documentaire privilégié pour l'achat de monographies imprimées est de répondre aux besoins immédiats des étudiants, en lien avec les enseignements dispensés.

Un dialogue régulier entre bibliothécaires et enseignants vise à déterminer ces besoins le plus finement possible. Les enseignants sont invités à communiquer aux bibliothécaires référents de leurs disciplines les bibliographies de leurs cours. Pour faciliter la communication, les coordonnées des bibliothécaires sont signalées sous chaque page disciplinaire (site www.bib.uvsq.fr Accès par disciplines).

Dans le contexte de la **mutualisation progressive des ressources documentaires des établissements du périmètre de l'Université Paris-Saclay, l'accès à la documentation imprimée est facilité**, pour les étudiants, enseignants et personnels de ces établissements, par **un accès croisé aux différentes structures documentaires** : l'emprunt gratuit de certaines ressources imprimées des bibliothèques des autres établissements leur est ainsi possible.

Le catalogue commun Focus²¹ permet la recherche sur les fonds de l'ensemble des structures documentaires des établissements de l'Université Paris-Saclay. La documentation imprimée référencée est ainsi facilement localisable.²²

En tenant compte des usages observés, et en fonction des possibilités budgétaires, les ouvrages peuvent être achetés en version imprimée et/ou en version numérique, s'ils sont disponibles dans ce format. Pour les ouvrages numériques disponibles sous la forme d'abonnements auprès des fournisseurs d'accès, le format numérique peut être privilégié en raison de la rapidité de sa mise à jour²³. Une version imprimée pourra être acquise pour répondre à d'autres modalités d'usages, si le budget le permet.

De manière générale, la DBIST de l'UVSQ assume une politique volontariste de développement des acquisitions d'E-books de niveau enseignement. Leur utilisation

¹⁷ CEREL : Centre d'études et de ressources en langues de l'université

¹⁸ En bibliothéconomie, on entend par monographie toute publication close, en un ou plusieurs volumes. Le terme de monographie (ouvrage en un ou plusieurs volumes) s'oppose ici à publication en série ou publication périodique (revues, journaux et magazines)

¹⁹ Le budget annuel de la DBIST a connu une diminution de près de 40% depuis 2014

²⁰ Baisse des prêts notamment. Recul des lectures complémentaires et des oeuvres de fond de la part des étudiants, au profit d'une approche immédiatement opérationnelle _ voire consumériste _ à visée diplômante.

²¹ <https://uvsq.focus.universite-paris-saclay.fr/primo-explore/>

²² Il est cependant important de noter que, si la documentation numérique est bien référencée dans Focus, les contrats de licence signés avec chaque établissement, tant que ces derniers ne sont pas fusionnés en un seul, ne permettent pas d'y donner accès pour les usagers des autres établissements. Les périmètres des abonnements se recoupent néanmoins souvent entre établissements

²³ Par exemple en droit, avec la Bibliothèque Dalloz

progresses de façon régulière et, outre leur simplicité de consultation, les livres numériques offrent l'avantage de pallier les problèmes liés au nombre d'exemplaires disponibles. Les monographies au format numérique se présentent donc comme une offre documentaire en totale complémentarité avec l'offre de monographies imprimées pour le niveau enseignement.

La documentation de niveau recherche : une politique fondée sur les abonnements aux revues numériques

Les abonnements aux revues scientifiques, essentiellement au format numérique, ont pour objectif de répondre aux besoins des publics de niveau recherche. Cette offre documentaire est complétée par une offre de services dédiés²⁴.

L'acquisition de la seule version numérique est systématiquement privilégiée pour les revues, à condition que la version imprimée soit en possession d'autres institutions ou qu'il existe un plan de conservation partagée au niveau national pour le titre concerné.

En contexte budgétaire contraint, les acquisitions d'ouvrages imprimés de niveau recherche sont réduites au strict minimum. Les demandes peuvent être satisfaites dans le cadre du service de Prêt entre Bibliothèques (PEB)²⁵.

Etant donnés les coûts des abonnements aux revues numériques, ces arbitrages ont pour objectif, du point de vue budgétaire, de préserver un équilibre entre enseignement et recherche.²⁶

Les abonnements aux revues et bases de données numériques se font auprès de fournisseurs, souvent internationaux, dont la politique est la vente de revues par « bouquets ». Les abonnements se font donc au forfait, sur des périmètres d'offres documentaires prédéfinies

A de rares exceptions près, l'abonnement au titre à titre n'est pas une modalité retenue²⁷ : en cause, son coût, totalement déraisonnable comparativement aux offres en bouquets, ainsi que la complexité des procédures de connexion (sur fourniture de codes individuels, fonctionnement incompatible avec le système d'authentification relié aux annuaires informatiques des enseignants, personnels et étudiants de l'université).

La DBIST est membre du consortium Couperin et bénéficie, à ce titre, de tarifs négociés pour la plupart de ses abonnements numériques.

Par ailleurs, le contexte lié aux tarifs exponentiels des abonnements aux revues numériques²⁸ conduit la DBIST de l'UVSQ, en accord avec la tutelle, et comme un nombre croissant d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur au niveau national comme international, à mener une **politique volontariste en matière de promotion de l'accès ouvert aux publications scientifiques.**

²⁴ Notamment, accompagnement au dépôt en archive ouverte ou entrepôt ouvert, analyses bibliométriques, formations destinées aux doctorants et enseignants-chercheurs, accompagnement à la rédaction de plans de gestion des données

²⁵ Le PEB se fonde sur le signalement des ouvrages opéré par les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur et grands établissements via le catalogue SUDoc www.sudoc.abes.fr. Les bibliothèques parisiennes ne participent pas au réseau du PEB : il convient de se rendre sur place pour consulter l'ouvrage désiré

²⁶ D'un point de vue budgétaire, sur le budget courant, hors dotations exceptionnelles, les dépenses de monographies imprimées (niveau enseignement) représentent environ 60% du total des dépenses consacrées aux abonnements aux revues numériques et environ 36% du total des dépenses documentaires.

²⁷ La DBIST possède quelques abonnements isolés à des revues avec accès proxyfié sur authentification via le LDAP

²⁸ Les augmentations constatées sont de 5% par an en moyenne

Politique en faveur de l'accès ouvert aux publications scientifiques

Le Pôle des Services à la recherche de la DBIST administre l'archive ouverte HAL UVSQ <http://www.bib.uvsq.fr/deposer-sur-hal-uvsq/>, portail institutionnel créé à partir de la plateforme HAL²⁹ <https://hal.archives-ouvertes.fr/>, dédiée au dépôt de publications scientifiques en accès ouvert³⁰, et propose des actions de formation et accompagnement autour de la science ouverte.

Mutualisation progressive des ressources numériques dans le cadre de l'université Paris-Saclay

Dans la perspective de l'intégration de l'UVSQ à l'Université Paris-Saclay à l'horizon 2025, les structures documentaires des établissements du périmètre ont engagé une politique de mutualisation progressive des achats de ressources numériques. Certaines ressources font déjà l'objet d'achats mutualisés.

Les abonnements aux revues imprimées

La modification rapide des usages au profit du numérique se traduit par une fréquentation des bibliothèques physiques considérablement réduite de la part des publics de niveau recherche et donc du prêt et de la consultation de bon nombre des revues papier à leur attention. En conséquence, des désabonnements systématiques aux revues imprimées disponibles en ligne et non consultées au format papier sont en cours.

Quels sont les critères de sélection des documents ?

Ces critères concernent tous les documents, quel que soit leur support :

Contenu thématique : discipline enseignée à l'UVSQ, ou sujet faisant l'objet de recherches dans un laboratoire de l'UVSQ, ou discipline connexe

Qualité intellectuelle du document : reconnaissance académique de l'auteur ou de la maison d'édition

Niveau ou public visé : niveau universitaire, public motivé ou niveau recherche, éventuellement public professionnel³¹. Les publications destinées à la jeunesse ne sont pas acquises.

Des fonds de niveau grand public ou à vocation préprofessionnelle peuvent être développés, dans un souci d'amélioration de la qualité de la vie étudiante³².

Langue : pour le niveau enseignement, la DBIST acquiert presque exclusivement des documents en français, sauf pour les cursus en langues étrangères ou les enseignements de langues et littératures étrangères.

Support : les documents sont acquis sous diverses formes : livres imprimés et numériques (E-books), revues imprimées et numériques etc.

Nombre d'utilisateurs potentiels : les contraintes budgétaires conduisent à privilégier l'achat d'ouvrages pouvant desservir un certain nombre d'utilisateurs. Ce n'est cependant pas le

²⁹ Hyper Articles en Ligne <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

³⁰ Ou Open access <https://openaccess.couperin.org/quest-ce-que-lopen-access/>

³¹ Les publications destinées à la jeunesse ne sont pas acquises. Les étudiants préparant le concours de professeur des écoles (Master MEEF) peuvent par exemple s'inscrire gratuitement à la Médiathèque du Canal de Montigny-le-Bretonneux pour bénéficier de ces fonds.

³² En complémentarité avec l'offre du CEREL, du Pôle OIP³² et, pour Saint-Quentin-en-Yvelines, de la Médiathèque du Canal.

seul critère et un document pourra être acquis dans un souci de cohérence des fonds. Les bases de données et bouquets de périodiques électroniques répondent au même critère : notamment, les bases et bouquets pluridisciplinaires ne sont acquis que s'ils couvrent une majorité de disciplines intéressant l'UVSQ.

Usage des collections : fréquence des demandes en banque de renseignement ; statistiques de prêt, prolongations et réservations pour les livres et revues imprimés, statistiques de consultation et de téléchargements pour les ressources en ligne. Ces données permettent notamment d'ajuster le nombre d'exemplaires acquis pour les ouvrages. Après, le plus souvent, une phase de test auprès des utilisateurs, les bases de données dont l'acquisition a été validée sont proposées pendant au moins 3 ans. Si à l'issue de cette période, leur utilisation est estimée trop faible en regard de leur coût, l'abonnement est résilié.

Coût : le coût d'une ressource peut constituer un frein à son achat au regard d'un nombre trop faible d'utilisateurs potentiels.

L'ensemble de ces critères s'applique lors de la sélection de chaque document, mais l'équilibre se trouve au niveau de la collection, tous supports confondus.

Critères spécifiques à certaines ressources :

- Revues (imprimées ou numériques) : notoriété
- Supports numériques : conditions d'accès aux ressources : couverture de tous les sites de l'université, possibilité de fédération de la recherche dans le système d'information documentaire de l'établissement ; ergonomie de l'interface, autorisation de l'accès hors campus par les contrats ou licences.

Quels sont les outils de suivi et d'évaluation des collections ?

Les collections imprimées sont évaluées régulièrement (au moins une fois par an) par les responsables documentaires :

- Mise à jour de l'état des lieux de l'environnement documentaire (nombre d'étudiants de la filière ou du domaine ciblé, ouverture éventuelle de nouvelles mentions etc.)
- Extraction d'indicateurs statistiques (par exemple, taux d'accroissement et taux de rotation des collections par segment documentaire)
- Enquête bisannuelle des consultations sur place dans les bibliothèques³³

Ces éléments permettent aux acquéreurs de rédiger un plan de développement des collections annuel (PDC) qui orientera les acquisitions pour leur secteur documentaire.

Les ressources numériques font l'objet d'un suivi statistique : recueil et suivi des indicateurs statistiques transmis par les éditeurs, travail, en cours, d'implémentation des outils EZ-Paarse³⁴ et EZ-Mesure³⁵ dans le respect des normes Counter³⁶.

³¹ Deux quinzaines « test », l'une en période de forte fréquentation, l'autre en période de faible fréquentation des espaces, la moyenne étant lissée. Consigne est donnée aux étudiants de laisser les exemplaires consultés sur les tables de lecture. Au moment du rangement, le nombre d'exemplaires consultés par disciplines est collecté par les bibliothécaires.

³⁴ <https://www.ezpaarse.org/>

³⁵ <https://ezmeasure.couperin.org/>

³⁶ <https://www.couperin.org/services-et-prospective/statistiques-dusage/counter>

Comment sont organisés les achats documentaires ?

La politique documentaire du service sur tous supports est mise en œuvre par des bibliothécaires placés sous l'autorité de la Directrice.

Le budget pour les ouvrages imprimés est centralisé, et réparti par domaines disciplinaires en fonction des critères et indicateurs issus de l'analyse annuelle des collections et des publics.

La sélection des titres et les achats sont réalisés par des bibliothécaires responsables de domaines.

Les acquisitions de documentation numérique (dans la majorité des cas sur abonnement pour les revues, sur abonnement ou en achat pérenne pour les E-books) sont centralisées et effectuées en coordination avec les acquéreurs disciplinaires, en concertation avec la communauté enseignante.

Les acquisitions de périodiques imprimés sont centralisées, en coordination avec les acquéreuses ou acquéreurs disciplinaires et en concertation avec la communauté enseignante.

Les utilisateurs sont-ils consultés pour ces achats ?

La consultation des utilisateurs des bibliothèques à propos des achats documentaires prend plusieurs formes :

Le conseil documentaire : la DBIST peut réunir un Conseil de la Documentation, composé de représentants élus des usagers et des personnels des bibliothèques, ainsi que de personnalités extérieures ; des invités peuvent également participer. Son rôle est consultatif et ses avis sont soumis au vote du Conseil d'Administration de l'établissement. Il se réunit périodiquement.

Les correspondants documentation : la DBIST souhaite pouvoir s'appuyer sur le concours d'enseignants(-chercheurs) relais entre la DBIST et leur domaine d'enseignement : circulation d'informations dans les deux sens, coordination des actions de partenariat, centralisation de suggestions d'acquisitions, etc.

Le recueil des suggestions d'achat : celles des enseignants(-chercheurs) sont traitées en priorité. Tous les lecteurs peuvent en émettre mais seuls sont acquis les documents présentant un intérêt élargi, au-delà de la seule personne ayant émis la proposition³⁷.

³⁷ Pour les demandes d'acquisition qui ne peuvent être satisfaites, la DBIST propose de recourir au service de Prêt Entre Bibliothèques (PEB). Les ouvrages acheminés seront proposés en consultation sur place seulement. Le PEB ne fonctionne pas entre les bibliothèques d'Ile-de-France

Quel est l'accès aux collections ?

Les collections imprimées

Présentation

- Les documents sont en majorité présentés en accès direct³⁸
- Ils sont cotés pour leur plus grande part selon la Classification Décimale de Dewey (CDD)³⁹, dans une version simplifiée et adaptée aux fonds⁴⁰
- Les fonds en Santé sont cotés selon la classification de la NLM (National Library of Medicine des Etats-Unis), plus adaptée.

Les documents désherbés ou faisant l'objet de mesures de conservation spécifiques sont par ailleurs placés en magasin, sur les sites disposant de ce type d'espaces.

Conservation

Les bibliothèques de l'UVSQ ne sont pas des bibliothèques de conservation. A l'exclusion de fonds issus de donations particulières⁴¹, les bibliothèques ne possèdent aucune collection patrimoniale, rare ou précieuse.

Les BU de l'UVSQ⁴² disposent néanmoins de magasins qui permettent une certaine souplesse dans la gestion des collections : la conservation en magasin de certaines éditions plus anciennes, ou de titres moins consultés, permet de répondre à certaines demandes.

Différents niveaux de conservation sont programmés selon les types de documents et leur usage. Sont mis en magasin, par exemple :

- Un exemplaire imprimé des thèses soutenues à l'UVSQ, dont la DBIST est seul dépositaire légal sur le territoire national, pour conservation absolue, sans aucune communication
- Documents épuisés encore demandés ;
- Documents dont les contenus sont contraires à la loi (incitation à la haine raciale par exemple) mais présentant un intérêt pour la recherche ou l'enseignement à l'UVSQ ;
- Documents fragiles ou endommagés susceptibles d'être rapidement dégradés ;
- Exemplaires de quotidiens et magazines, au bout d'une durée variable selon la périodicité du titre
- Titres pour lesquels les BU de l'UVSQ sont référentes dans le cadre d'un Plan de conservation partagée

A l'exception de l'exemplaire de conservation absolue des thèses de l'UVSQ et de celles soumises à interdiction de communication, les documents conservés en magasin sont tous communicables au moins sur place, et la plupart du temps en prêt.

³⁸ Ou libre-accès : les usagers se servent directement en rayon, sans passer par un personnel

³⁹ En vigueur pour les fonds généralistes dans de très nombreuses bibliothèques au niveau international, en alternance avec la Classification décimale universelle (CDU), système par ailleurs très proche

⁴⁰ Un plan de cotes validées a été élaboré : il propose une cotation simplifiée et des regroupements de collections en fonction des enseignements dispensés à l'UVSQ et aux besoins des étudiants

⁴¹ Fonds Tamvaco ou Kourilski par exemple Voir <http://www.bib.uvsq.fr/chercher-par-discipline/ressources-en-histoire-418753.kjsp?RH=4318980654417031>

⁴¹ La DBIST répond ici à l'obligation de dépôt légal des thèses qui revient aux services communs de documentation de l'établissement de soutenance

⁴² Sur les sites de Saint-Quentin et de Versailles

Les thèses de doctorat

Historiquement, un exemplaire imprimé des thèses soutenues à l'UVSQ, dont la DBIST est seul dépositaire légal sur le territoire national⁴³, se trouve en magasin, pour conservation absolue.

Suite au passage au dépôt électronique des thèses (2016)⁴⁴, la bibliothèque universitaire propose un service de dépôt et de signalement.⁴⁵

Les thèses d'exercice de médecine

Il est d'usage que les bibliothèques universitaires conservent – et signalent – les thèses d'exercice de médecine. Néanmoins, contrairement à ce qui existe pour les thèses⁴⁶ sanctionnant un doctorat, les services de documentation n'ont pas d'obligation de dépôt légal des thèses d'exercice de médecine⁴⁷. Dans les faits, les thèses d'exercice ne sont pas collectées de manière systématique et exhaustive par la bibliothèque universitaire.⁴⁸

Les mémoires de Master et les rapports de stage

- Mémoires de Master

Les services de documentation n'ont pas d'obligation d'archivage des mémoires de Master. Pour ceux considérés comme remarquables, les critères de ce choix revenant exclusivement aux enseignants de l'UFR concernée, la DBIST propose un service de dépôt et d'indexation⁴⁹, dans l'archive en ligne DUMAS⁵⁰, sur convention.

- Rapports de stage

Les rapports de stage imprimés confiés par les responsables de départements ou les secrétariats pédagogiques sont consultables dans les BU des IUT.

⁴³ Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat. JORF n°195 du 24 août 2006

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000635069?r=u2zPGA1nz0>

⁴⁴ Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Titre V Titre IV : DÉPÔT, SIGNALEMENT, DIFFUSION ET CONSERVATION DES THÈSES OU DES TRAVAUX PRÉSENTÉS (Articles 24 à 25)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/> remplaçant le précédent

⁴⁵ <https://www.bib.uvsq.fr/deposer-sa-these>

⁴⁶ Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat. JORF n°195 du 24 août 2006

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000635069?r=u2zPGA1nz0> Remplacé par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Titre V Titre IV : DÉPÔT, SIGNALEMENT, DIFFUSION ET CONSERVATION DES THÈSES OU DES TRAVAUX PRÉSENTÉS (Articles 24 à 25)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/>

⁴⁷ Sanctionnant le diplôme d'Etat de docteur en médecine, lequel diffère du grade universitaire de docteur (doctorat de recherche) <https://abes.fr/reseau-theses/outils-et-services-theses/theses-d-exercice/>

⁴⁸ Environ 80 thèses d'exercice de médecine sont déposées par le secrétariat de l'UFR de Santé, et sont signalées au catalogue de la BU, ainsi que dans le SUDOC ?

⁴⁹ Une version numérique est ici indispensable

⁵⁰ Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>. L'UVSQ possède sa propre collection DUMAS <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-UVSQ>

Désherbage (retrait des collections)

Le désherbage est le terme technique qui désigne le retrait, par les responsables de domaine, de certains ouvrages du libre-accès. Ces ouvrages sont retirés en fonction de critères précis :

- ouvrages détériorés (pages manquantes, ratures, etc.),
- ouvrages dont l'information est périmée, obsolète, erronée,
- ouvrages non utilisés (absence de prêt depuis une durée X, variable selon les disciplines, où les rotations usuelles sont extrêmement variables),
- ouvrages ne correspondant pas ou plus aux besoins de l'enseignement et de la recherche, ou inadaptés en termes de niveau.

Selon les critères qui ont présidé à son désherbage, l'ouvrage peut être :

- réparé,
- racheté (si toujours édité ou disponible en antiquariat),
- remplacé par une édition plus récente ou un titre équivalent (si le titre initial est épuisé),
- placé en magasin,
- désaliéné pour le don,
- pilonné (et alors recyclé par une entreprise spécialisée).

Inventaire

La DBIST procède chaque année à un inventaire partiel ou total de ses collections imprimées.

Les collections numériques

Voir [Bibliothèque numérique](#)

Conclusion

Les collections documentaires de la DBIST s'entendent comme un ensemble vivant, en constante évolution, dans l'objectif de répondre aux besoins des publics de l'UVSQ. Dans un contexte budgétaire contraint, elles s'inscrivent dans un fonctionnement en réseau avec d'autres structures documentaires. Leur gestion se fonde sur une analyse régulière des usages et un dialogue avec le lecteur, dans le cadre de la démarche qualité du service.

Version mise à jour en mai 2021



DBIST – Direction des Bibliothèques et de l'IST
45, bld Vauban
78280 Guyancourt

www.uvsq.fr